



COMMUNIQUE DE PRESSE 17 juin 2019

Nappes phréatiques d'Alsace et aquifères du Sundgau : un partenariat inédit pour des ressources précieuses

Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est, coordonnateur du bassin Rhin-Meuse, **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est, **Marc Hoeltzel**, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, **Denis Ramsbacher**, Président de la chambre d'agriculture d'Alsace, et **Bernard Gerber**, Président de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin, et les principaux organismes distributeurs de phytosanitaires et syndicats de production et de distribution d'eau potable s'engagent en faveur de **la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau**, ce lundi 17 juin à Tagolsheim, dans le Haut-Rhin.

Suite aux résultats du dernier inventaire de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau publiés par l'Observatoire de la nappe d'Alsace (APRONA)¹, les partenaires souhaitent initier une nouvelle dynamique afin d'accélérer la protection des eaux souterraines et la préservation de leur usage en eau potable. Cette initiative commune est une première en France de par l'ambition partagée et le nombre de signataires impliqués : les collectivités gestionnaires de captages d'eau potable, les coopératives et négoce agricoles, ainsi que les diverses structures associées (fédération des agriculteurs biologiques, fédération des CUMA, APRONA, etc.).

L'ensemble des partenaires concentrent ainsi leurs efforts pour développer et favoriser une pratique agricole plus raisonnée et engagée dans une démarche de réduction de l'usage d'herbicides et de produits phytosanitaires.

Ainsi, dans le prolongement des actions déjà réalisées sur les nitrates par la profession agricole (telles que les opérations Agri-mieux² ou encore les animations autour des captages prioritaires), cette convention a pour but d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en pesticides dans les eaux brutes de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau (avant traitement, avant dilution et avant distribution). Cette convention pose des objectifs communs pour l'amélioration de la qualité de la nappe :

- baisser l'utilisation des produits phytosanitaires afin de réduire de 40 à 50 % l'utilisation d'herbicides d'ici à 2022 sur les aires d'alimentation de captages (AAC)³ dont les captages sont identifiés comme dégradés. L'objectif est de réhabiliter 80% des points de la nappe en 2022,
- atteindre les objectifs « Ecophyto⁴ » fixés par le ministère de l'Agriculture sur le reste de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau, soit une baisse de 25 % en 2020 et de 50 % en 2050, tous phytosanitaires confondus,
- décliner territorialement de nouvelles pratiques :
 - o développement du désherbage mécanique et des pratiques des fermes « Dephy⁵ » engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de phytosanitaires,
 - o développement des cultures à bas niveau d'impact (20 % de la surface agricole utile) et de l'agriculture biologique (20 % de la surface agricole utile),
 - o maintien des prairies,
 - o soutien à l'élevage à l'herbe,
 - o expérimentation de paiements pour services environnementaux.

¹ <https://www.aprona.net>

² <https://grandest.chambre-agriculture.fr/agro-environnement/qualite-de-leau/agri-mieux>

³ Le captage est un ouvrage de prélèvement d'une ressource en eau. Une aire d'alimentation de captage est une zone en surface sur laquelle l'eau qui s'infiltré ou ruisselle alimente le captage.

⁴ <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

⁵ <https://agriculture.gouv.fr/fermes-dephy>



COMMUNIQUE DE PRESSE 17 juin 2019

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Grand Est

Anne-Laure Mosbrucker

03 88 21 68 82 | 07 72 34 91 14

anne-laure.mosbrucker@bas-rhin.gouv.fr

Région Grand Est

Julie Saucède

03 88 15 68 96 | 06 74 08 42 30

presse@grandest.fr

julie.saucede@grandest.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Florence Chaffarod

03 87 34 47 59 | 06 72 79 28 67

florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Chambre d'agriculture d'Alsace

Alicia Jacquier

03 88 19 17 06 | 06 71 91 09 41

alicia.jacquier@alsace.chambagri.fr